



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	10	7

OBJET : 19-3 - DCM N°19-3 - PETITE ENFANCE - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION « PIMPRENELLE ET NICOLAS » - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

307449

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 4 OCT. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 4 OCT. 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 27 septembre 2019

Le vendredi 27 septembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 20/09/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Khéra BADAOUI-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Marina LONVIS

Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET

Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Yves DAHAN

M. Michel GASTALDI à M. Henri CHIALVA

M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB

Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE

M. Bernard DELIQUAIRE à Mme Françoise THOMEL

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI

Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN

Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC, M. Lionel TIVOLI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-3 - PETITE ENFANCE - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION « PIMPRENELLE ET NICOLAS » - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Depuis ces dernières années, on observe une diversification des acteurs dans le secteur de la petite enfance.

Aussi, après obtention de leur agrément auprès du Conseil départemental, les assistantes maternelles peuvent, aujourd'hui, se regrouper en association et assurer la gestion de maison d'assistants maternels (MAM) dans le respect de la capacité d'accueil des locaux.

L'association « Pimprenelle et Nicolas » (créée en 2015), à l'initiative de l'ouverture de la Maison d'Assistants Maternels située Chemin des Combes à Antibes, sollicite une subvention de fonctionnement pour 2019.

Pour 2019, l'association « Pimprenelle et Nicolas » sollicite, pour la première fois, une subvention de fonctionnement. Cette demande étant tardive, elle n'a pas pu être examinée lors du dernier budget.

Au regard de l'intérêt que présente cette MAM, qui accueille actuellement 10 enfants, il est proposé d'accorder une aide financière de 3 000€ à l'association.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser une subvention de 3 000 € à l'association « Pimprenelle et Nicolas » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.19-3 - PETITE ENFANCE - BUDGET PRIMITIF 2019 - ASSOCIATION ' PIMPRENELLE ET NICOLAS ' - AFFECTATION D'UNE SUBVENTION

Date de transmission de l'acte : 04/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2019

Numéro de l'acte : lmc1732570 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190927-lmc1732570-DE

Date de décision : 27/09/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions